

TECHNIQUES DE DOCUMENTATION

VOLUME HORAIRE TOTAL = 15 HEURES

COURS = 06 heures.

TRAVAUX DIRIGES = 09 heures.

1. OBJECTIFS DU MODULE : Ce module vise à l'apprentissage de la recherche bibliographique. Il est entendu qu'il s'agit ici d'un cours très simplifié destiné aux besoins de formation auquel cas on introduit au niveau des spécialités une formation essentiellement orientée sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

2. CONTENU DU MODULE :

A. COURS (06 heures) :

I. METHODOLOGIE.

II. LES SOURCES D'ACCES A L'INFORMATION.

- Les catalogues bibliographiques.
 - Les catalogues auteurs.
 - Les catalogues anonymes.
 - Les catalogues de collectivités.
 - Les catalogues matières.
- Les produits bibliographiques des bibliothèques.
- Les usuels.
 - Les dictionnaires spécialisés et les encyclopédies.
 - Les traités.
 - Les annuaires et les répertoires.
- Les revues bibliographiques.
 - Les revues analytiques.
 - Les revues signalétiques.

III. L'ACCES AUX BASES DE DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES.

- L'accès aux bases de données locales.
 - Présentation et structure des bases de données.
 - Le logiciel de recherche.
 - Le langage de recherche.
 - Le vocabulaire de recherche (Thesaurus).
- Utilisation de bases de données bibliographiques internationales sur CD ROM.
- L'accès aux réseaux internationaux d'information.

IV. UTILISATION DU MULTIMEDIA.

B. TRAVAUX DIRIGES (09 heures) : Trois TD de 3 heures chacun.

TD. 01. Revues bibliographiques.

TD. 02. Bases de données locales.

TD. 03. Bases de données internationales.

3. MODE DE CONTROLE DES CONNAISSANCES : Un seul examen de 1h 30mn retenu pour l'évaluation des étudiants, plus la moyenne des TD.

Calcul de la moyenne du module : $(\text{Examen} + \text{Moyenne des TD}) / 2$.

